

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 07 du mois de février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

*Etaient présents* : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, , Mme DESRUES Francisca, M. BRESSAND Pascal, Mme JOSEPH Martine, , Mme GASTÉ Catherine, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, Mme MARTINS Maud, Mme HOOGE Laëtitia, M. TRUBERT Guillaume, conseillers municipaux.

*Pouvoirs* : M. MALLET Franck donne pouvoir à M. AUCHE Vincent

*Absents excusés* : M. MALLET Franck

*Absents non excusés* : 0

*Nombre de membres en exercice* : 15

*Nombre de membres présents* : 14

*Nombre de membres votants* : 15

*Madame Katia BINEY a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> février 2023

**RAPPORT DE LA CLECT SUR L'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PARC ET PISCINE DES VAUROUX »**

Par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a adressé à la commune sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur cette décision ci-annexée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 09/02/2023  
La publication le : 09/02/2023  
Le Maire :



Fait et délibéré le 07 février 2023,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
M. Benjamin BEYSSAC.

